

*Adopté par le Conseil National - Session du jeudi 19 décembre 2024*

## Référentiel pour l'examen d'une demande de qualification en UROLOGIE

### **I – Pré requis :**

Le pré requis général est le suivant :

#### **1. Avoir une formation chirurgicale**

Par exemple être titulaire d'un diplôme de chirurgien tel que :

- Le DES de chirurgie générale ou d'un DESC/DES (chirurgie viscérale, gynécologie)
- La qualification en chirurgie.

Ou au moins une formation d'au moins 4 années dans des services formateurs en chirurgie, dont au moins une année d'exercice sur un poste à responsabilité en chirurgie (équivalent d'un poste d'assistant).

#### **2. Avoir les connaissances suffisantes en Urologie :**

##### **Connaissances théoriques :**

- Participation à l'Enseignement du Collège d'Urologie
- Obtention d'un DU/DIU au moins dans une des sous spécialités d'urologie
- **Parcours d'acquisition des compétences d'une durée de 2 ans** dans un service d'urologie dans un établissement de santé public ou privé en France. Si le service d'urologie n'est pas agréé par l'université pour stage d'interne en urologie, le candidat doit effectuer au moins une journée par semaine pendant ces 2 années dans un service agréé par l'université (CH ou CHU). Un rapport écrit par le ou les chefs de service d'urologie appréciant les compétences du candidat est déterminant pour la décision de la commission.

## **Compétences :**

Les compétences spécifiques sont détaillées dans la plateforme numérique du collège de la spécialité et sont :

### **A - cliniques :**

- Évaluer les bénéfices et risques des procédures diagnostiques et thérapeutiques de la spécialité ; organiser le parcours des patients
- Établir un portefeuille numérique des interventions réalisées - entretien annuel avec le coordonnateur local
- Participation aux RCP

### **B - techniques :**

→ Effectuer dans leur totalité les interventions de la spécialité les plus courantes :

- Resection endo urétrale de la prostate par Laser, cystoscopie, drainage urétéral, néphrostomie, urétéroscopie diagnostique ou pour lithiase, résection endo urétrale de la vessie, pose de bandelette sous urétrale, cure d'hydrocèle, orchidectomie, vasectomie.
- Cure de prolapsus pelvien, Cure de varicocèle, Traitement chirurgical de maladie de la Peyronie quelle que soit la technique.
- Ponction biopsie de la prostate écho-guidée, injection de toxine botulique intra détrusorienne,
- Chirurgie lourde en ouvert ou avec abord coelioscopique et assistance robotisée : Néphrectomie totale, occlusion sur bride, colostomie, résections segmentaire du grêle ou du colon...) Prostatectomie totale, Cystoprostectomie, dérivations urinaires, Néphrectomie partielle, Néphro-urétérectomie, Surrénalectomie, réimplantation urétéo-vésicale, Cure de jonction pyélo urétrale, curage ilio-pelvien.

## **3. Poursuivre sa formation**

- Avoir 1 article d'urologie accepté en 1er ou dernier auteur dans une revue indexée.
- Attestations de présence aux congrès de l'Association Française d'Urologie
- La certification européenne (Board) est encouragée.

**Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification, la Commission se réservant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette qualification.**